

POL 1330 — Administration et politiques publiques

Hiver 2026

Professeur : Antoine Claude Lemor
Disponibilité : Sur rendez-vous
Courriel : antoine.lemor@umontreal.ca

OBJECTIFS

Ce cours propose une introduction générale à l'administration publique et à l'analyse des politiques publiques, en s'appuyant sur des cas concrets et en mobilisant une perspective comparée. Trois objectifs sont visés :

- (1) **Comprendre les fondements de l'administration publique** : saisir la genèse de l'État moderne, l'émergence des bureaucraties, leurs différentes formes d'organisation et les rapports entre administration, politique et société, afin de situer l'administration publique dans une perspective historique, et comparative.
- (2) **Analyser les processus de l'action publique** : étudier la construction des problèmes, la mise à l'agenda, le changement et la mise en œuvre des politiques publiques, à partir de lectures théoriques et de cas empiriques au Québec, au Canada et à l'international.
- (3) **Appliquer les cadres théoriques aux enjeux contemporains** : mobiliser les concepts et théories vus dans le cours pour examiner des thèmes actuels de manière comparée (rapports entre science et politique, action publique en contexte autoritaire, rôle des technologies) et développer une réflexion critique et organisée.

PÉDAGOGIE

Le cours se veut résolument participatif et interactif. Chaque séance comprend trois heures de cours magistral et est accompagné d'un atelier d'une heure. Les trois heures de cours permettent de poser les grands cadres théoriques et les repères analytiques et conceptuels ; l'atelier sert à l'appropriation du cours (présentations, et discussions dirigées avec votre moniteur.e). Les cours magistraux sont appuyés sur les lectures, mais utiliseront également des matériaux multimédias comme des extraits vidéos qui pourront faire l'objet d'une discussion.

La progression du cours est structurée en trois blocs se terminant chacun par un examen en classe :

- **Bloc 1** : aborde la genèse de l'État moderne, les principes et l'organisation de l'administration, ainsi que le rôle des acteurs, des hauts fonctionnaires et du contrôle de l'administration.
- **Bloc 2** : consacré aux mécanismes de construction des problèmes publics, à la mise à l'agenda, aux processus de changement et aux modalités de mise en œuvre.
- **Bloc 3** : vise à une mise en pratique des blocs précédant en explorant des thèmes spécifiques de manière comparée : les liens entre science et politique publique, l'action publique en contexte autoritaire, ainsi que l'impact des technologies sur les politiques publiques.

L'approche pédagogique repose sur la participation active et l'engagement régulier dans la lecture. Chaque semaine, les étudiant.e.s lisent le texte souligné et un second texte au choix parmi les lectures de la séance, puis viennent en atelier avec des textes annotés et/ou des notes de lecture personnelles. Le cours a une approche résolument centrée autour des lectures et leur appropriation. L'atelier vise à apprendre à les mobiliser (synthèse, mise en perspective, comparaison des arguments) en vue des examens qui sont conçus pour offrir un espace pour formuler sa propre pensée, articuler ses raisonnements, et mobiliser les auteur·rice·s et concepts étudiés

dans les lectures. Au-delà de la maîtrise du contenu du cours, l'objectif est de permettre aux étudiants de développer une pensée structurée et originale, capable de dialoguer avec les auteurs/autrices et d'aller au-delà de la simple restitution. Cette approche répond également aux enjeux soulevés par la progression rapide de l'intelligence artificielle. Dans le cours, l'IA peut être utilisée comme un outil d'accompagnement à la lecture, c'est-à-dire pour demander des explications sur des concepts, des auteurs ou des notions, mais en aucun cas pour se substituer au travail intellectuel de l'étudiant·e. C'est pourquoi les feuilles de notes, qui sont autorisées aux examens, doivent être obligatoirement manuscrites afin de valoriser le travail personnel d'appropriation, de lecture et de réflexion critique effectué tout au long du semestre.

Les méthodes d'évaluation sont conçues pour récompenser le travail régulier et assurer une évaluation juste mais aussi cohérente avec les objectifs du cours. Aux examens, il est autorisé d'apporter les textes obligatoires imprimés et annotés à la main et/ou des fiches de lectures manuscrites (un document de méthode est fournie sur Studium). Est ainsi valorisée avant tout la lecture active, la prise de notes personnelle et la constance tout au long du semestre. Les présentations de groupe en atelier visent à soutenir le travail collectif et la cohésion, à développer la capacité à synthétiser et présenter un argument, à situer un texte dans la littérature et à ouvrir une discussion informée.

La présence est requise à chaque atelier. La ponctualité, le respect et l'ouverture sont attendus : on encourage les questions, y compris exploratoires (il n'y a pas de mauvaises questions!). Pour soutenir un climat d'apprentissage propice, l'écoute réciproque est attendue de la part de tous et toutes.

Un accompagnement est offert pour vous aider. Pour toute question (compréhension des textes, des examens, ou toute autre questionnement), vous pouvez me contacter par courriel, et fixer un rendez-vous avec moi, ou avec votre moniteur/monitrice. N'hésitez pas à me poser vos questions, elles seront toutes bien accueillies.

ÉVALUATION

Le cours est évalué au travers de trois dimensions : **(1)** trois examens à la fin de chaque bloc, **(2)** une présentation d'un texte au choix en groupe, et **(3)** la participation active aux ateliers.

Évaluation	Pondération	Date
Examens	3 x 20 % = 60 %	<ul style="list-style-type: none"> • 6 février • 13 mars • 17 avril
Présentation en groupe	20 %	À la date du texte sélectionné
Participation active aux ateliers	8 x 2,5 % = 20 %	À chaque séance

(1) Examens

Trois examens de composition, chacun d'une durée de trois heures, seront organisés au cours de la session (1) après le premier bloc consacré à l'administration publique, (2) après le deuxième bloc sur les politiques publiques et (3) à la fin du semestre, à la conclusion du troisième bloc. Ces examens constituent l'évaluation principale du cours et comptent ensemble pour 60 % de la note finale (20 % chacun).

Les examens portent sur le contenu des lectures et des séances de cours. Les étudiant·e·s devront mobiliser de manière critique les concepts, les théories et les études de cas afin de rédiger des réponses organisées qui démontrent à la fois leur capacité de synthèse, leur sens de l'analyse, mais surtout leur régularité dans le travail effectué tout au long de chaque bloc. Le format prendra la forme d'une question à développement parmi trois propositions. Chaque examen sera lié au bloc auquel il appartient, et l'examen final aux trois blocs.

Afin de favoriser l'appropriation des textes et de la matière, les étudiant·e·s sont autorisés à apporter lors de l'examen leurs fiches de lecture personnelles préparées à partir des lectures et des cours, ainsi que les textes imprimés et annotés à la main. Cette disposition vise à encourager la lecture active et l'élaboration de repères personnels plutôt que la simple mémorisation. Elle vise également à récompenser le travail régulier, et la rédaction de qualité basée sur des textes, des citations, et des interprétations des étudiant·e·s.

Les réponses devront être rédigées en essais comprenant une introduction, un développement argumenté en trois parties et une conclusion claire. La correction des examens repose sur plusieurs dimensions complémentaires (voir **Tableau 1**) : la maîtrise des concepts et des théories est essentielle (40 %), mais elle doit s'accompagner d'une capacité à mobiliser les lectures de façon pertinente (40 %), à construire une argumentation claire et structurée (10 %), et enfin à présenter une rédaction soignée, précise et intelligible (10 %).

Tableau 1. Grille de correction des trois examens.

Critères d'évaluation	Pondération	Points (sur 20)	Description
Maîtrise des concepts et des théories	40 %	8 points	Bonne compréhension des notions vues en cours et dans les lectures, usage correct des concepts et capacité à les définir et les appliquer de manière pertinente.
Mobilisation des lectures	40 %	8 points	Références explicites aux textes obligatoires, intégration d'exemples ou de citations courtes, mise en valeur des auteurs et des arguments de manière critique et pertinente.
Argumentation et structure	10 %	2 points	Présence d'une introduction claire, d'un développement organisé en parties cohérentes et d'une conclusion synthétique répondant à la question posée.
Qualité rédactionnelle	10 %	2 points	Style clair et précis, orthographe et grammaire soignées, fluidité dans la rédaction et intelligibilité du propos.

(2) Présentation en groupe

Chaque séance comprend un atelier d'une heure, durant lequel un groupe d'étudiant·e·s sera responsable de présenter l'un des textes soulignés dans la liste de lectures. L'objectif de cette activité est de permettre une appropriation collective des textes, de stimuler la discussion et de développer des compétences orales et analytiques.

La présentation doit durer environ quinze minutes, suivies d'une courte période de questions. Elle doit être préparée en équipe de trois étudiant·e·s maximum, et se dérouler selon une répartition équilibrée de la parole. Le contenu (voir **Tableau 2**) doit inclure (1) une présentation de l'auteur/autrice et du contexte du texte, (2) un exposé clair de la problématique, des hypothèses ou de l'argument central, (3) une mise en lumière des principaux résultats ou idées, et (4) une analyse critique qui ouvre sur des pistes de discussion pour l'ensemble du groupe.

Le support visuel est obligatoire (PowerPoint) et doit servir à clarifier les idées principales plutôt qu'à recopier le texte oral. L'évaluation de cette activité prend en compte plusieurs dimensions : la clarté et la qualité de l'exposé, la capacité à synthétiser et analyser le texte présenté, la mobilisation des concepts du texte et la pertinence de la mise en discussion, ainsi que la qualité de la prestation orale (dynamisme, articulation, gestion du temps). La note sera commune au groupe, mais il demeure possible d'ajuster individuellement en cas de participation inégale manifeste.

Tableau 2. Critère d'évaluation de la présentation en groupe.

Critères d'évaluation	Pondération	Points (sur 20)	Description attendue
Clarté et qualité de l'exposé	25 %	5 points	Présentation structurée, compréhensible, mettant en valeur les points essentiels sans se perdre dans les détails.
Capacité de synthèse et d'analyse du texte	25 %	5 points	Identification des idées centrales, mise en perspective critique et capacité à aller au-delà du simple résumé.
Mobilisation des concepts du cours et pertinence de la mise en discussion	25 %	5 points	Intégration des notions vues en classe, capacité à relier le texte aux thèmes du cours et à ouvrir sur des débats pertinents.
Qualité de la prestation orale (dynamisme, articulation, gestion du temps)	25 %	5 points	Répartition équilibrée entre les membres du groupe, expression claire, respect du temps imparti, dynamisme et interaction avec la classe.

(3) Participation active aux ateliers

La participation active constitue une composante essentielle du cours et compte pour 20 % de la note finale. Elle repose sur trois dimensions indissociables : la présence régulière aux séances, la réalisation hebdomadaire du travail de lecture, et l'implication concrète dans les ateliers.

Si seule la présence sera notée, il est attendu que chaque étudiant·e prépare pour chaque séance deux textes : le texte souligné dans la liste de lectures et un second texte au choix parmi ceux assignés. Ce travail doit se traduire par des annotations directement dans les textes ou par des notes de lecture personnelles. *Le travail réalisé pourra être directement utilisable dans les examens puisque les fiches de lecture y sont autorisées.*

Négliger la préparation hebdomadaire des textes expose les étudiant·e·s à une moins bonne réussite aux examens, qui exigent une maîtrise approfondie des lectures.

La pondération est répartie en huit ateliers évalués à parts égales ($8 \times 2,5 \% = 20 \%$). Chaque absence non justifiée entraîne la perte des points associés à la séance.

PLAN DE COURS

Semaine	Cours
1 09/01/2026	Introduction et présentation du cours
BLOC 1 : L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	
2 16/01/2026	<p style="text-align: center;">COURS 1</p> <p style="text-align: center;"><i>Aux origines historiques de l'État moderne : guerres, serviteurs et bureaucratie</i></p> <p>Lectures:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Ouellet, Marie-Eve. 2016. « L'intendant du Canada au XVIIIe siècle ». Dans <i>Les grands commis et les grandes missions de l'Etat dans l'histoire</i>, par Michel Sarra-Bournet. Presses de l'Université du Québec, p. 31-39</u> • Déloie, Yves. 2017. « II. Genèse(s) de l'État moderne ». Dans <i>Sociologie historique du politique</i>, La Découverte, p. 19-43 • Dreyfus, Françoise. 2010. « Introduction », « Chapitre 1 : Archéologie, les serviteurs du Roi » <i>L'invention de la bureaucratie: Servir l'État en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis (XVIIIe-XXe siècles)</i>. La Découverte., p. 9-39 • Dormagen, Jean-Yves, et Daniel Mouchard. 2015. « Chapitre 2 - L'État ». Dans <i>Introduction à la sociologie politique 4e édition</i>, p. 27-37 • Tilly, Charles. 2000. <i>La guerre et la construction de l'Etat en tant que crime organisé</i>. pp. 97-117 https://doi.org/10.3406/polix.2000.1075.
3 23/01/2026	<p style="text-align: center;">COURS 2 – DÉBUT DES ATELIERS</p> <p style="text-align: center;"><i>Bureaucratie, démocratie et principes d'organisation de l'administration publique</i></p> <p>Lectures:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Benoit, Maude. 2017. « L'administration Publique Québécoise Et Canadienne ». Dans <i>La politique québécoise et canadienne. 2e édition, 2e éd.</i>, édité par Alain-G. Gagnon et David Sanschagrin. Acteurs, institutions, sociétés. Presses de l'Université du Québec. https://doi.org/10.2307/j.ctv10qxxqk.16.</u> • Dreyfus, Françoise. 2010. « Chapitre 7 » <i>L'invention de la bureaucratie: Servir l'État en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis (XVIIIe-XXe siècles)</i>. La Découverte., p. 169-196 • Chevallier, Jacques. 2011. « De l'administration démocratique à la démocratie administrative ». <i>Droit Administratif. Revue française d'administration publique</i> 137138 (1): 217-27. https://doi.org/10.3917/rfap.137.0217. • Treiber, Hubert. 2010. « État moderne et bureaucratie moderne chez Max Weber ». Traduit par Olivier Mannoni. <i>Trivium. Revue franco-allemande de sciences humaines et sociales - Deutsch-französische Zeitschrift für Geistes- und Sozialwissenschaften</i>, n° 7 (décembre): 7. https://doi.org/10.4000/trivium.3831. • Li, Zhang. 2014. « Les mécanismes de contrôle de l'administration en chine. Une « société harmonieuse » peut-elle se construire au détriment de l'État de droit? » <i>Droit Administratif. Revue française d'administration publique</i> 150 (2): 371-92. https://doi.org/10.3917/rfap.150.0371. • Balme, Stéphanie. 2014. « Chine : la règle de droit aux marges d'un empire bureaucratique et absolutiste (1978-2014) ». <i>Droit Administratif. Revue française d'administration publique</i> 150 (2): 393-413. https://doi.org/10.3917/rfap.150.0393.

<p>4 30/01/2026</p>	<p style="text-align: center;">COURS 3 <i>Les serviteurs de l'État à la frontière du politique et de l'administratif</i></p> <p>Lectures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Visscher, Christian De, et Gauthier Le Bussy. 2001. « La politisation de la fonction publique : quelques réflexions d'ordre comparatif ». <i>Pyramides. Revue du Centre d'études et de recherches en administration publique</i>, n° 3 (janvier): 3.</u> • Mény, Yves. 1987. « A la jonction du politique et de l'administratif: les hauts fonctionnaires ». <i>Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques</i>, janvier 31. https://revue-pouvoirs.fr/a-la-jonction-du-politique-et-de-l/. • Dreyfus, Françoise. 2010. « Chapitres 8 » L'invention de la bureaucratie: Servir l'État en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis (XVIIIe-XXe siècles). La Découverte., p. 203-36 • Mériade, Laurent, et Li Yiqiang. 2015. « Les valeurs publiques à la frontière publique/privée : le cas des concours de la fonction publique en Chine ». <i>Travail Social. Revue Internationale des Sciences Administratives</i> 81 (2): 297-317. https://doi.org/10.3917/risa.812.0297. • Grenier, Jean-Noël, et François Bolduc. 2021. « La Fonction Publique Québécoise ». Dans <i>Un regard contemporain sur les relations du travail dans les secteurs public et parapublic québécois</i>. Les Presses de l'Université Laval. https://doi.org/10.2307/j.ctv1kbg54.7. • Goupil, Sylvie, et Stéphanie Gagnon. 2022. « Bureaucratie de guichet et hybridité au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ». <i>Canadian Public Administration</i> 65 (4): 667-89. https://doi.org/10.1111/capa.12500.
<p>5 06/02/2026</p>	<p>EXAMEN 1</p>
<p>BLOC 2 : LES POLITIQUES PUBLIQUES</p>	
<p>6 13/02/2026</p>	<p style="text-align: center;">COURS 4 <i>La fabrique des problèmes publics</i></p> <p>Lectures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Khemilat, Fatima. 2018. « La construction des prières de rue comme problème public ». <i>Science Politique. Confluences Méditerranée</i> 106 (3): 81-94. https://doi.org/10.3917/come.106.0081.</u> • Mondou, Matthieu. 2009. « Comment éviter la politique du blâme et les instruments punitifs? Une analyse comparée des politiques québécoise et terre-neuvienne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». <i>Lien social et Politiques</i>, n° 61: 61-77. https://doi.org/10.7202/038471ar. • Maillard, Jacques de, et Daniel Kübler. 2016. « Chapitre 1. Les processus de mise à l'agenda ». Dans <i>Analyser les politiques publiques</i>, vol. 2. Presses universitaires de Grenoble. https://shs-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/analyser-les-politiques-publiques--9782706124082-page-23. • Hassenteufel, Patrick. 2024. « Chapitre 3. Les processus de construction et de mise à l'agenda des problèmes publics ». dans <i>Sociologie politique de l'action publique</i>. Collection U 4: 134-64. • Schneider, Anne, et Helen Ingram. 1993. « Social Construction of Target Populations: Implications for Politics and Policy ». <i>The American Political Science Review</i> 87 (2): 334-47. https://doi.org/10.2307/2939044. • Maurice, Marie-Ange. 2001. « Protection sociale. Cinquante ans de protection sociale en Chine : acquis et réformes (1949-1997) ». <i>Science Politique. Revue française des affaires sociales</i>, n° 2: 145-69. https://doi.org/10.3917/rfas.012.0145.

<p>7 20/02/2026</p>	<p style="text-align: center;">COURS 5 <i>Théories et pratiques du changement en politiques publiques</i></p> <p>Lectures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Hassenteufel, Patrick. 2021. « Chapitre 7. Les changements de l'action publique ». Science Politique. <i>Collection U</i> 3: 219-85.</u> • Studlar, Donley T., et Paul Cairney. 2014. « Conceptualisation de l'évolution ponctuée et non ponctuée des politiques : Le contrôle du tabac dans une perspective comparative ». Science Politique. <i>Revue Internationale des Sciences Administratives</i> 80 (3): 535-55. https://doi.org/10.3917/risa.803.0535. • Skocpol, Theda. 1993. <i>Formation de l'Etat et politiques sociales aux Etats-Unis</i>. https://doi.org/10.3406/arss.1993.3038. • Fung, Archon. 2011. « Démocratiser le processus d'élaboration des politiques ». <i>La participation citoyenne</i>, 1-19. • Béland, Daniel, et André Lecours. 2010. « Logiques institutionnelles et politiques publiques : le programme de péréquation d'hier à aujourd'hui ». <i>Politique et Sociétés</i> 29 (3): 3-20. https://doi.org/10.7202/1003554ar. • Béland, Daniel. 2009. « Idées, institutions politiques et production de l'expertise : une perspective comparative sur le rôle des think tanks au Canada et aux États-Unis ». <i>Quaderni. Communication, technologies, pouvoir</i>, n° 70 (octobre): 39-48. https://doi.org/10.4000/quaderni.505.
<p>8 27/02/2026</p>	<p style="text-align: center;">COURS 6 <i>De la décision à l'action : la mise en œuvre des politiques publiques</i></p> <p>Lectures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Dussuet, Annie, Clémence Ledoux, et Claire Sonnet. 2022. « Gouverner le pouvoir discrétionnaire des street-level bureaucrats. Le cas de la mise en œuvre de l'APA ». Science Politique. <i>Revue française des affaires sociales</i>, n° 2 (juillet): 67-89. https://doi.org/10.3917/rfas.222.0067.</u> • Vommaro, Gabriel. 2019. « Une bureaucratie para-étatique mouvante: La production locale du Welfare des précaires en Argentine à l'ère du capitalisme postindustriel ». Science Politique. <i>Gouvernement et action publique</i> 8 (1): 35-60. https://doi.org/10.3917/gap.191.0035. • Maillard, Jacques de, et Daniel Kübler. 2016. « Chapitre 3. La mise en œuvre: entre application et reformulation de la décision ». Dans <i>Analyser les politiques publiques</i>, vol. 2. Presses universitaires de Grenoble. • Gauthier, Mario. 2011. <i>Le bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec: genèse et développement d'un instrument voué à la participation publique</i>. https://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/medias/nouvelles/article_mario_gauthier_telescope.pdf. • Revillard, Anne. 2018. « Saisir les conséquences d'une politique à partir de ses ressortissants: La réception de l'action publique ». Sociologie. <i>Revue française de science politique</i> 68 (3): 469-91. https://doi.org/10.3917/rfsp.683.0469. • Garon, Francis, et Pascale Dufour. 2010. « Comprendre la mise en œuvre différenciée d'une politique publique : Le cas d'une politique de gouvernance au Québec ». <i>Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique</i> 43 (3): 607-31. https://doi.org/10.1017/S0008423910000429.
<p>9 06/03/2025</p>	<p style="text-align: center;">SEMAINE DE LECTURE</p>
<p>10</p>	<p style="text-align: center;">EXAMEN 2</p>

13/03/2026	
BLOC 3 : MISE EN PRATIQUE	
12 20/03/2026	<p style="text-align: center;">COURS 7 <i>Science, preuves et ignorance dans les politiques publiques</i></p> <p style="text-align: center;">Évaluation du cours</p> <p>Lectures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Henry, Emmanuel. 2021. « II. Ignorance ». Dans <i>La fabrique des non-problèmes</i>, Presses de Sciences Po. Presses de Sciences Po. https://shs-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/la-fabrique-des-non-problemes—9782724627954-page-53. • Radaelli, Claudio M. 2024. « Le rôle de la connaissance dans le processus de politiques publiques ». <i>Revue francophone de recherche sur le transfert et l'utilisation des connaissances</i> 8 (4). https://doi.org/10.18166/tuc.2024.8.4.49. • Montpetit, Éric, et Antoine Lemor. 2025. « Science, jugement humain et décisions de politiques publiques en temps de COVID-19 ». Dans <i>Faire preuve. Comment nos sociétés distinguent le vrai du faux.</i>, par Molly Kao et Julien Prud'homme, Presses de l'Université de Montréal. • Cartwright, Nancy. 2024. « Savoir de quoi on parle : pourquoi les preuves ne voyagent pas toujours ». <i>Revue francophone de recherche sur le transfert et l'utilisation des connaissances</i> 8 (3). https://doi.org/10.18166/tuc.2024.8.3.47. • Pamuk, Zeynep. 2022. « COVID-19 and the Paradox of Scientific Advice ». <i>Perspectives on Politics</i> 20 (2) : 562-76. https://doi.org/10.1017/S1537592721001201. • Lemor, Antoine, et Éric Montpetit. 2022. « Fonderie Horne : Quel Rôle Occupent Les Preuves Scientifiques Dans La Décision Politique Au Québec ? » <i>The Conversation</i>, octobre. http://theconversation.com/fonderie-horne-quel-role-occupent-les-preuves-scientifiques-dans-la-decision-politique-au-quebec-189738.
13 27/03/2026	<p style="text-align: center;">COURS 8 <i>De l'autoritarisme dans l'action publique</i></p> <p>Lectures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Massardier, Gilles. 2008. « Les Espaces Non Pluralistes Dans Les Démocraties Contemporaines. » In <i>Autoritarismes Démocratiques. Démocraties Autoritaires Au XXIe Siècle. La découverte</i>, par Olivier Dabène, Vincent Geisser, and Gilles Massardier. • Kojoué, Larissa. 2020. « La continuité autoritariste. L'action publique contre le sida comme révélateur des (non)transformations de l'État au Cameroun ». <i>International Development Policy Revue internationale de politique de développement</i>, n° 12.1 (janvier): 12.1. https://doi.org/10.4000/poldev.3276. • Peters, B. Guy. 2023. « Public administration in authoritarian regimes ». <i>Asia Pacific Journal of Public Administration</i> 45 (1): 7-15. https://doi.org/10.1080/23276665.2023.2169820. • Médard, Jean-François. 1990. <i>L'Etat patrimonialisé</i>. https://doi.org/10.3406/polaf.1990.5394. • Frenkiel, Émilie. 2021. « « Participation citoyenne ordonnée » et contrôle politique en Chine ». <i>Science Politique. Critique</i> 889890 (6): 584-95. https://doi.org/10.3917/criti.889.0584. • Jones, Bryan D., Derek A. Epp, et Frank R. Baumgartner. 2019. « Democracy, Authoritarianism, and Policy Punctuations ». <i>International Review of Public Policy</i> 1 (1): 1. https://doi.org/10.4000/irpp.318.

	<ul style="list-style-type: none"> • Schlaufer, Caroline, et Tatiana Chalaya. s. d. « Expert knowledge and policymaking in authoritarian contexts: a systematic review ». <i>Policy Studies</i> 0 (0): 1-23. https://doi.org/10.1080/01442872.2025.2501034.
14 03/04/2026	JOUR FÉRIÉ
15 10/04/2026	<p style="text-align: center;">COURS 9</p> <p style="text-align: center;"><i>Technologie, capitalisme et cage d'acier : enjeux contemporains de l'action publique</i></p> <p>Lectures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Berlan, Aurélien. 2012. « Chapitre 4. La cage d'acier du capitalisme industriel: Max Weber ». Sociologie. <i>Théorie critique</i>, 231-316.</u> • Arsène, Séverine. 2021. « Le système de crédit social, ou la gestion technocratique de l'ordre public ». Dans <i>Penser en Chine</i>, édité par Anne Cheng. Gallimard. https://hal.science/hal-04792339. • Damasio, Alain. 2024. « Pouvoir ou puissance ? Sur la technologie comme économie de désirs, le biopunk face au cyberpunk, le combat subtil des imaginaires et l'éducation qui peut nous libérer ». Dans <i>Vallée du silicium</i>. SEUIL. • Germundsson, Nora. 2022. "Promoting the Digital Future: The Construction of Digital Automation in Swedish Policy Discourse on Social Assistance." <i>Critical Policy Studies</i> 16 (4): 478–96. • Boix, Carles. 2019. "Chapter 4. Transformation. Silicon Valley.", "Chapter 5. Dire Straits." And "Chapter 6. Robots vs. Democracy?". In <i>Democratic Capitalism at the Crossroads: Technological Change and the Future of Politics</i>, 97-141, 142-176, 177-215. Princeton University Press.
16 17/04/2026	EXAMEN 3

Rappel de règlements pédagogiques

Veillez prendre note que le trimestre commence le 7 janvier 2026 et se termine le 30 avril 2026 (incluant la période des examens) et que la présence physique est attendue à tous les cours. Aucune demande d'examen différé ne sera acceptée sans motif valable. Nous entendons par motif valable, un motif indépendant de votre volonté, tel que la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

Absence à un examen

Il est de votre responsabilité de motiver, en remplissant le formulaire disponible dans le [Centre étudiant](#), toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès que vous serez en mesure de constater que vous ne pourrez pas vous présenter à une évaluation. Vous devez obligatoirement fournir les pièces justificatives **dans les sept jours suivant l'absence**.

Délais pour la remise d'un travail

Vous devez motiver, en remplissant le formulaire disponible dans le [Centre étudiant](#), toute demande de délai pour la remise d'un travail et fournir les pièces justificatives dès que vous êtes en mesure de constater que vous ne pourrez pas remettre à temps le travail.

La pénalité imposée pour les retards dans la remise des travaux est de 10 points de pourcentage par jour. Cette pénalité est calculée en déduisant 10 points de pourcentage à la note obtenue pour le travail en question. Il s'agit de la politique « par défaut » du Département; le corps enseignant est libre d'imposer une pénalité plus élevée s'il le désire. La personne étudiante qui remet son travail après 23h30 sur Studium le jour de la remise est réputé les avoir remis le matin du jour ouvrable qui suit et les jours non ouvrables sont comptés comme des jours de retard.

Prévention du plagiat

Le Département porte une attention toute particulière à la lutte contre le plagiat, le copiage ou la fraude lors des examens. Le plagiat consiste à utiliser de façon totale ou partielle, littérale ou déguisée le texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un travail, d'un examen ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation. Cette fraude est lourdement sanctionnée.

Toutes les personnes étudiantes sont invitées à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. **Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.**

Bibliothécaire et règles bibliographiques

Il est obligatoire de respecter les règles de présentation et de citations/références (modèle de Chicago pour les travaux et examens-maison du Département de science politique. Deux guides à cet effet sont disponibles sur le site du département aux adresses suivantes:

Pour la présentation des travaux:

<https://bib.umontreal.ca/economie-politique-relations-industrielles/science-politique>

Pour les citations et références:

<https://bib.umontreal.ca/citer/styles-bibliographiques/chicago>

N'hésitez pas à profiter des services de la bibliothécaire spécialisée en science politique [Julia Généreux Randall](#). Vous pouvez la rejoindre à son bureau (local 3017 de la Bibliothèque des lettres et sciences humaines, Pavillon Samuel-Bronfman) ou lui envoyer un [courriel](#). La BLSH met aussi à disposition un [Guide internet](#), point de départ idéal pour toute recherche documentaire en science politique.

Le harcèlement, y compris à caractère sexuel

Il incombe à chaque membre de la communauté universitaire de se conduire avec respect en tout temps envers tout le monde. En particulier, le Département de science politique s'engage à créer un milieu accueillant et sécuritaire pour toutes et tous, quelle que soit leur identité.

Les documents suivants ont des démarches pratiques à suivre : Si vous pensez que vous vivez du harcèlement : <https://respect.umontreal.ca/obtenir-de-laide/vous-vivez-une-situation-difficile/>. Si on s'est confié à vous ou si vous êtes témoin de harcèlement : <https://respect.umontreal.ca/obtenir-de-laide/vous-avez-ete-temoin-dune-situation/>. Pour toute autre question : <https://respect.umontreal.ca/accueil/>

Besoin d'écoute? Situation de détresse?

Vous pouvez faire appel à plusieurs **lignes d'écoute** ou d'urgence. Vous avez accès à un service 24 heures/7 jours offert par l'Alliance pour la santé étudiante au Québec (programme mieux-être de l'ASEQ). Vous retrouverez les services d'aide disponibles sur le site du Service à la vie étudiante : [Soutien psychologique | Santé et bien-être | UdeM](#)

Vous pouvez aussi faire appel à une **sentinelle**. La sentinelle est employée par l'UdeM, formée et disponible pour vous accueillir, vous écouter et vous orienter vers les bonnes ressources. Son accueil est spontané, respectueux et strictement confidentiel. Le service est offert en plusieurs langues. Bottin des sentinelles : <http://cscp.umontreal.ca/activiteprevention/sentinelle.htm>

Si vous souhaitez discuter avec des pairs du stress que peut occasionner la vie étudiante, le local du **PASPOUM** au C-3144 est ouvert (3^e étage, Pavillon Lionel-Groulx). Une personne étudiante formée à l'écoute active pourra vous orienter vers des ressources appropriées. Le local du PASPOUM est aussi un espace où vous pouvez déconnecter pendant quelques instants. Consultez les heures d'ouverture et les activités du PASPOUM sur la page Facebook. Vous pouvez vous abonner au compte Instagram du même nom pour suivre les actualités.